

Décision dans la procédure d'opposition n° 8312

Opposante Ruggero Bauli S.r.l., Via Lavoro 54, 37 135 Verona - Italie, enregistrement international n° 484 400 «Bauli» (fig.) contre *Défenderesse Meneba Meel B.V.*, Brielselaan 115, 3081 Rotterdam, enregistrement international n° 875 397 «BALI».

Le 7 septembre 2006, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. L'opposition n° 8312 contre l'enregistrement international n° 875 397 BALI est close par classement.
2. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
3. Aucuns dépens ne sont alloués aux parties.
4. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

7 septembre 2006

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 8312

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.09.2006
Date	
Data	
Seite	7174-7174
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 895

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.